

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [caron Stéphane](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c1dbb4781edcc39dbe4034ad>

Date d'obtention : 2020-11-04 20:11:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'on doit suivre le protocole de la trousse Sexto

- 1 si nous sommes un intervenant d'une école secondaire avec une clientèle adolescente
- 2 avoir assisté à la formation sexto ou suivi elle ci en ligne et avoir obtenu le badge explorateur.
- 3 le service de Police de mon territoire doit avoir un protocole signé avec le DPCP.

Suivre les étapes de la trousse

Ne jamais consulter les images et vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une rapidité d'intervention uniformisé

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Ne jamais consulter les images et vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile.
- Prise en charge rapide lorsqu'une situation est dénoncée.
- Que les jeunes ne se sentent pas jugés.
- Ne pas influencer leur réponse au questionnaire.